



Changement d'autorité parentale après jugement

Par **stefi**, le **26/03/2009** à **12:58**

Bonjour,

J'ai actuellement 19 ans, je suis étudiante et vis avec mon concubin.

Mes parents ont divorcé il y a 3 ans environ où un jugement de divorce a été rendu et dans lequel figurait que ma soeur vivait chez ma mère et que moi je vivais chez mon père. Or, depuis septembre 2008 je ne vis plus chez mon père et donc il me verse une modeste pension alimentaire. Par ailleurs ma soeur de 16 ans a décidé, récemment, qu'elle ne voulait plus vivre chez ma mère. Ainsi pour ne pas que ma mère ait à payer une pension alimentaire à mon père, je voudrais être à sa charge dans le sens où elle me paierait une pension, à la place de mon père, paierait mes frais de scolarité, etc...

J'aimerais savoir ce qu'il faut faire? Faut-il écrire aux juges des affaires familiales pour faire le changement de parent? et si oui, qu'elle type de lettre faut-il envoyer?

En vous remerciant.

Stéphanie